



AVIS AUX PARENTS

date *Avril 2018*
concerne : **Plaine de vacances « Été 2018 » : du lundi 2/7 au vendredi 24/8/2018**

L'Administration communale organise une plaine de vacances pour les enfants âgés de **2,5 ans* à 12 ans** qui sont domiciliés à Evere ou scolarisés dans une école (FR) d'Evere (enseignement ordinaire).

* Les enfants de maternelle doivent obligatoirement être scolarisés au moment de l'inscription et, par conséquent, être « propres ». Dans le cas contraire, l'inscription sera immédiatement annulée et non remboursée.

Comment inscrire son enfant ?

1° en complétant le formulaire d'inscription (disponible au service Education de la commune d'Evere et sur le site internet www.evere.be à partir du 14 mai 2018)

2° en se présentant au service Education avec le formulaire d'inscription complété et en payant sur place, uniquement via le terminal Bancontact du service Education **entre le mardi 15 mai et le vendredi 8 juin 2018 (date limite)**

du lundi au vendredi, **de 9h à 12h30**

mardi soir : **de 17h à 19h30**

→ **Pas de paiement sur le compte bancaire de la commune !** ←

Attention : ne tardez pas à vous inscrire car le nombre de places est limité !

Les enfants seront encadrés par des animateurs qualifiés et participeront à des jeux sportifs, éducatifs ou à des activités manuelles établies selon le rythme des vacances.

Des excursions peuvent être organisées (un petit supplément sera alors demandé pour les frais d'entrée). La participation à ces activités est obligatoire, sauf contre-indication médicale (certificat médical à l'appui).

PAS DE REPAS ! Uniquement du potage

Les parents devront prévoir une collation pour le matin, des tartines pour le repas de midi et une collation pour l'après-midi.

Lieux des plaines

- **Enfants de 2,5 ans à 5 ans : entrée par** l'avenue du Cimetière de Bruxelles 50 (école l'Aubier)
- **Enfants de 5,5 ans à 12 ans : entrée par** la rue des Deux Maisons 36 (école l'Aubier)

.../...



.../...

Horaire

L'accueil des enfants se fera le matin, entre **07h30 et 08h30 au plus tard**.

Les parents viendront les rechercher entre **16h30 et 18h00 au plus tard**.

N.B. : les enfants ne pourront pas quitter seuls la plaine de vacances, sauf si les parents l'ont indiqué sur le formulaire d'inscription.

A prévoir pour chaque jour :

**une tenue de sport + une veste de pluie
+ des vêtements de rechange pour les petits de maternelle !**

Paiement

- **Uniquement via le terminal Bancontact du service Education entre le mardi 15 mai et le vendredi 8 juin 2018** (avec le formulaire d'inscription complété !)
- **le paiement n'est ni remboursable, ni récupérable en cas d'absence de l'enfant** (même sur présentation d'un certificat médical)

Tarif et inscription

- Tarification **par semaine** (forfait/semaine Everois ou forfait/semaine non Everois)
- Inscription : **du 15/5 au 8/6/2018** (+ paiement via le terminal Bancontact du service Education)
du lundi au vendredi, de 9h à 12h30
mardi soir : de 17h à 19h30

N.B : un supplément pourra être demandé lors de certaines sorties (piscine, excursions, ...).

Pour info :

- *Certaines mutualités interviennent dans les frais de séjour des centres de vacances. Veuillez vous renseigner auprès de votre mutuelle.*
- *Les frais de garde, pour les enfants qui ont fréquenté la plaine de vacances sont fiscalement déductibles jusqu'à l'âge de 12 ans. Nous délivrerons, dans les délais, une attestation au débiteur des dépenses qui a l'enfant à sa charge (= le nom que vous avez mentionné dans le formulaire d'inscription).*

Nous vous prions d'agréer, chers parents, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins :

Par ordonnance :

Pour le Bourgmestre :
L'Echevin délégué,

Dirk BORREMANS
Secrétaire communal

Christian BEOZIERE
Echevin de l'Education